

Comment mieux accompagner les maladies chroniques dans la Fonction publique ?

À l'occasion d'un déplacement à l'hôpital Cochin à Paris le 1^{er} juin 2023, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guérini, a présenté les grandes lignes d'un plan pour prévenir et accompagner les maladies chroniques dans la Fonction publique.

D'après les derniers chiffres publiés par l'Inspection générale des Affaires sociales (Igas), 1 Français sur 5 serait atteint d'une maladie chronique.

Des mesures destinées aux agents publics malades ont ainsi été annoncées. Parmi elles : le suivi par la médecine du travail, des éventuels aménagements d'horaires ou des postes de travail, la mise en place du télétravail ou encore l'accompagnement vers un changement de métier si l'activité n'est plus compatible avec la santé de l'agent. Les agents publics bénéficieront également d'un espace dédié au sein de la plateforme de la Ligue contre le cancer. À la rentrée 2023, le ministère lancera aussi un guide d'accompagnement des maladies chroniques dans la Fonction publique.

Parmi les autres dispositions à souligner, le renforcement des actions de prévention dans les administrations des 3 versants de la Fonction publique, des dépistages préventifs sur le diabète, les pathologies cardio-vasculaires ou bucco-dentaires ou encore sur la santé mentale.